

Busard cendré

Circus pygargus

Ordre : Accipitriformes / Famille : Accipitridés

Environ 45 cm de longueur / Envergure 95 à 115 cm / Plumage à dominante gris cendré chez le mâle adulte / Plumage à dominante brunâtre chez la femelle



Vol gracieux / Ailes relevées en plané



Espèce relativement silencieuse / Retentissement type « tyutt-èr-tyitt-èr-tyit-it-it-it-it » / Durant la parade le mâle émet un « kyé-kyé-kyé »



Habitat constitué de plaines et de collines / Grande variété de milieux ouverts



Alimentation principalement composée de petits rongeurs / Occasionnellement des insectes, des amphibiens, des reptiles et des passereaux



Espèce migratrice transsaharienne dans le projet de PNR du Mont-Ventoux

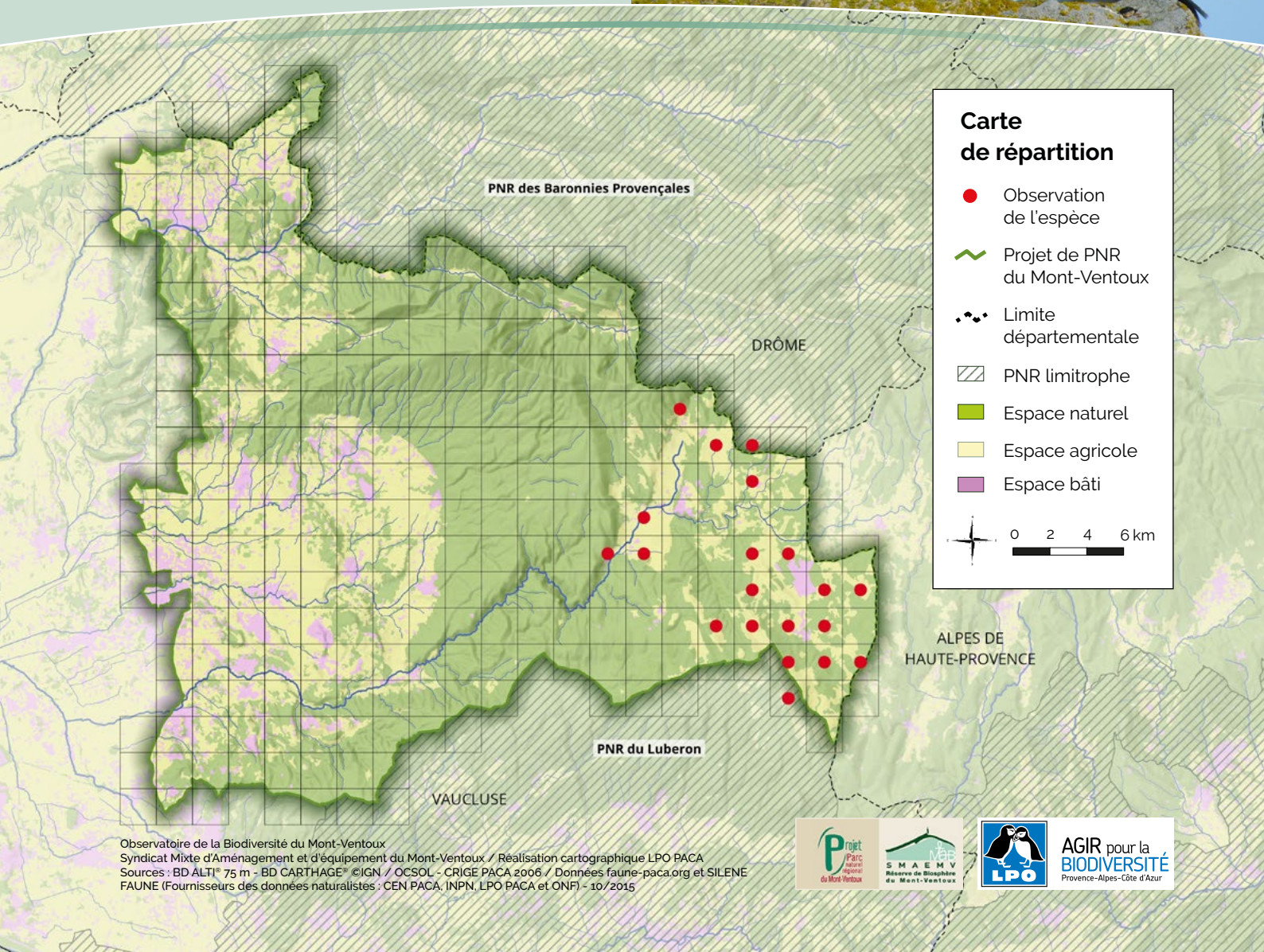


Busard cendré © Christian AUSSAGUEL



Carte de répartition

- Observation de l'espèce
- ~ Projet de PNR du Mont-Ventoux
- Limite départementale
- PNR limitrophe
- Espace naturel
- Espace agricole
- Espace bâti





— IDENTIFICATION —



Le mâle adulte se reconnaît à son plumage gris cendré.

© Christian AUSSAGUEL



Mâle immature

© Laurent ROUSCHMEYER

► Éléments d'identification :

Le Busard cendré est un rapace diurne de taille moyenne (39 à 50 cm) typique des milieux ouverts. Il présente un dimorphisme sexuel très marqué au niveau de la coloration. Le mâle adulte se reconnaît à son plumage gris cendré dessus avec le bout des ailes noir. Les sous-caudales sont tachées de gris et de brun. Une mince barre noire traverse les rémiges secondaires. Les côtés de la tête, la gorge et la poitrine sont gris cendré. Le dessous du corps et des ailes est blanc grisâtre rayé de roux et présente des axillaires barrées de brun-roux. La femelle est radicalement différente. Le dessus du corps est brun avec des liserés roux à la tête et à la nuque; les sus-caudales sont blanches marquées de brun. Une tache pâle entourée de brun et de roux est visible sous l'œil. Le dessous du corps est roussâtre à crème, rayé de brun foncé et les rémiges vues de dessous sont brun pâle largement barrées de noir. Le jeune Busard cendré se distingue de la femelle surtout par le dessous roux jaunâtre presque uniforme du corps et l'iris sombre.

► Confusions possibles :

Pour les non-initiés, la distinction des mâles de Busard cendré et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) peut être délicate à grande distance. Ce dernier apparaît plus contrasté avec le manteau gris plus pâle et le dessous blanc qui tranche nettement avec les pointes des ailes noires. La tache blanche du croupion est plus visible. Les femelles et les jeunes des deux espèces sont encore plus difficiles à distinguer. Excepté à faible distance, seule une bonne connaissance des silhouettes et des allures permet de les différencier. La silhouette du Busard Saint-Martin est plus massive, les ailes plus larges et plus courtes permettent un vol moins élégant, moins léger.

► Chant et manifestations sonores :

L'espèce est habituellement silencieuse. Les deux sexes émettent un retentissant tyutt-èr-tyitt-èr-tyit-it-it-it-it rappelant le tournepierre. Le mâle en parade émet un met un « kyé-kyé-kyé ».



— BIOLOGIE —

► Habitats de l'espèce :

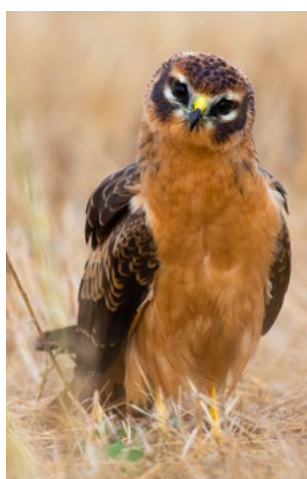
Le milieu de vie du Busard cendré, rapace de plaine et de collines, est constitué d'une grande variété de milieux ouverts. Les nids sont installés dans les marais, les jeunes plantations d'arbres, les landes et friches mais aussi dans les prairies de fauche et les cultures où nichent actuellement près 70% de la population française. Les champs de blé et d'orge d'hiver concentrent l'essentiel des nidifications en France. Les jeunes plantations forestières sont parfois recherchées, notamment celles de résineux.

► Comportements :

Dans les secteurs favorables, l'espèce a tendance à se regrouper en colonie lâche pour se reproduire.

► Régime alimentaire :

Le régime alimentaire du Busard cendré est composé principalement de petits rongeurs, en particulier le Campagnol des champs. Des insectes, notamment des orthoptères, des amphibiens, des reptiles et des passereaux capturés au sol sont consommés en quantité variable, selon les régions et les années.



Le jeune Busard cendré se distingue de la femelle surtout par le dessous roux jaunâtre presque uniforme du corps et l'iris sombre.

© Martin STEENHAUT
martinsnature.com

► Reproduction :

Il revient de migration entre fin mars et début avril, mais il est observé surtout à partir de début mai. Les parades nuptiales sont spectaculaires, le mâle enchaînant vrilles, plongées vertigineuses et ressources en chandelle. Le nid, construit au sol par la femelle, est sommaire ; il est constitué d'une plate-forme peu épaisse d'herbes sèches et de brindilles. La ponte compte en moyenne 4 œufs, déposés entre le 15 avril et le 30 juin, mais elle débute généralement à partir du 10 mai pour se terminer avant le 15 juin. L'incubation dure 28 à 30 jours et est assurée par la femelle. Les jeunes prennent leur envol à l'âge de 28-35 jours, mais restent à proximité du nid, nourris par leurs parents pendant au moins 15 jours. Au début du mois d'août, les adultes et les jeunes se dispersent.

— AIRE DE RÉPARTITION —



► Distribution géographique (à l'échelle internationale, nationale et régionale) :

Le Busard cendré se reproduit depuis les côtes d'Afrique du Nord jusqu'en Asie centrale, atteignant le lac Baïkal. La population mondiale est concentrée surtout en Europe où les effectifs les plus importants se situent en Russie, suivie de la France de l'Espagne et de la Biélorussie. Toutes les populations d'Europe de l'Ouest hivernent au sud du Sahara dans les steppes et savanes d'Afrique tropicale, du Sénégal à l'Erythrée vers l'est et vers le sud jusqu'en Afrique du Sud. La population asiatique hiverne en Inde. En France, le Busard cendré est présent de façon hétérogène, commun dans certaines régions, rare, voire absent, dans d'autres. La région Provence-Alpes-Côte-D'azur se situe à la limite sud-est de son aire de répartition nationale et ses populations y sont relictuelles, bien que les milieux favorables ne semblent pas manquer. Il ne niche pas en bordure de mer, préférant les plateaux dont l'altitude varie de 400 à 650 mètres. La majorité des cas de reproduction dans la région se cantonne dans l'est du Vaucluse (Monts de Vaucluse, Pays d'Apt), le sud et l'ouest des Alpes-de-Haute-Provence (plateaux d'Albion, de Valensole et de Puimichel, piémonts de la montagne de Lure), le nord du Var (Plateau de Canjuers).

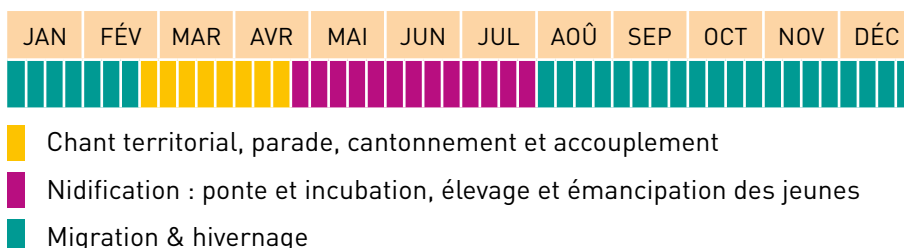
— CONNAISSANCES —



► Statut biologique :

L'espèce est nicheuse migratrice transsaharienne.

► Phénologie :



© Martin STEENHAUT
martinsnature.com

► Localisation sur le Mont-Ventoux :

cf. carte de répartition de l'espèce à l'échelle du projet de PNR.

► Évolution des populations sur le Mont-Ventoux :

Les quelques couples nicheurs du Plateau d'Albion constitue le dernier bastion vauclusien pour l'espèce, qui nichait jusque dans les années 1970 dans les vallées du Rhône et de la Durance ainsi que dans le Pays d'Apt, et jusqu'au milieu des années 1990 dans les landes du Tricastin.



► Études et suivis réalisés sur le Mont-Ventoux :

L'espèce a été recensée sur le plateau de Sault en 1998 par l'ONCFS (non publié) et en 2011 par le CEN PACA dans le cadre du programme Agrifaune.



— CONSERVATION —

► Statuts de protection (protection nationale/européenne ; statuts internationaux) & Statuts de conservation (Liste rouge PACA ; Liste rouge France; Liste rouge UICN)

Statuts de protection		Statuts de conservation		
Directive Oiseaux	Annexe 1	Europe	Préoccupation mineure	LC
Convention de Berne	Annexe 2	France	Vulnérable	VU
Convention de Bonn	Annexe 2	Région	En danger critique d'extinction	CR
Convention de Washington	Annexe 2 de la convention de CITES	Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)		
Protection nationale	Espèce protégée			
Autre(s) statut(s)				
Espèce remarquable ZNIEFF et SCAP en région PACA				



© Laurent ROUSCHMEYER

► Facteurs de régression :

La première menace est la destruction des nichées par les activités agricoles, lors de la moisson précoce des céréales notamment (fin juin), mais aussi localement par la fauche des prairies et des luzernes. La seconde menace, peut-être la plus importante à terme, réside dans la baisse des disponibilités alimentaires, notamment des campagnols, qui subissent les conséquences de l'abandon progressif des prairies au profit des cultures. L'abondance des campagnols influence par ailleurs les dates de reproduction. La baisse des ressources, en allongeant la période de reproduction, rend donc le Busard cendré encore plus sensible aux moissons. Enfin, la régression des habitats naturels favorables pour sa nidification (landes surtout) et l'évolution des zones de garrigues vers la forêt, un processus entamé plusieurs décennies auparavant, pourraient mettre en danger les dernières populations se reproduisant en milieu naturel. Par ailleurs, sur les sites d'hivernage africains (comme sur les sites de reproduction), certains produits toxiques employés en agriculture ou utilisés dans la lutte contre les rongeurs et les criquets constituent également des menaces pour la survie des busards cendrés.

► Mesures de conservation :

La principale action pour la conservation du Busard cendré porte actuellement sur la protection des nichées issues des couples reproducteurs en habitats agricoles. Des travaux de surveillance des nichées, en concertation avec les agriculteurs concernés, permet d'épargner le maximum de jeunes des machines agricoles. Il convient également de sensibiliser et d'impliquer davantage les agriculteurs ainsi que les forestiers dans la conservation de cette espèce. Quelques sites de reproduction importants font l'objet de

convention de protection et de gestion des landes avec les services forestiers afin de prévenir la fermeture des milieux. Le retardement des fauches sur certains sites épargne également les nichées, tout en maintenant un habitat herbacé favorable aux espèces des milieux prairiaux. Des mesures de conservation à long terme et à grande échelle sont les seules garanties du maintien de la population actuelle en France. Les actions de protection, de gestion ou de restauration des landes en forêt sont à poursuivre (par les gestionnaires, par des conventions entre les propriétaires et des gestionnaires d'espaces naturels, par l'acquisition foncière). Des aménagements spécifiques à la nidification peuvent être envisagés. Il s'agit d'établir un couvert végétal compatible avec la reproduction des busards en mettant en place une culture qui soit dense et plus haute que les parcelles environnantes en avril, lors de l'installation des couples. En effet la hauteur de la végétation est un paramètre clé dans la sélection de l'habitat de nidification chez le Busard cendré. Le couvert pourrait être constitué soit d'une graminée (ray grass, par exemple), soit d'une céréale à paille, entourée de bandes de graminées. Ces bandes ne seraient pas récoltées si la présence des nids était constatée, mais auraient surtout pour vocation de constituer des réserves alimentaires, notamment pour le Campagnol des champs. Dans les zones viticoles il est important de maintenir les effets de lisière liés à la mosaïque des cultures et d'ouvrir les milieux non agricoles colonisés par le Pin d'Alep. Sur les causses, le maintien des activités pastorales extensives est essentiel.

— LIENS & OUVRAGES À CONSULTER —



Pour en savoir plus

-  <http://rapaces.lpo.fr/busards>
-  <http://www.oiseaux.net/oiseaux/busard.cendre.html>

Bibliographie

- AMAR, A. ARROYO, B.E. & BRETAGNOLLE, V. (2000). *Post-fledging dependency and dispersal in hacked and wild Montagu's Harriers Circus pygargus*. Ibis 142 : pp 21-28
- ARROYO, B.E. (1997). *Diet of Montagu's Harrier Circus pygargus in Cnetral Spain : analysis of temporal and geographical variation*. Ibis 139 : pp 664-672.
- BLANC G. & TATIN D. (2011). *Diagnostic sur l'avifaune nicheuse du «val de Nesque»*. Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. 55 P.
- FICHET, X. (2004). *Aménagement de milieux spécifiques à la nidification*. Circus-laïre, 4 : 6.
- JOHANNOT F. & WELTZ M. (2012). *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 8. Oiseaux (volume 1) : de l'Aigle botté à la Fauvette pitchou*. La documentation française, Paris. 382 p
- MAIGRE, P. (2009) Busard cendré Circus pygargus, In : FLITTI, A., KABOUCHE, B., KAYSER, Y. & OLIOSSO, G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. LPO PACA. Delachaux et Nietlé, 544p
- MILLON, A., BOURRIOUX, J.-L., RIOLS, C. & BRETAGNOLLE, V. (2002). *Comparative breeding biology of hen harrier and Montagu's Harrier : an 8-year study in Northeastern France*. Ibis 144 (1) : pp 94-105.
- OLIOSSO, G. (1996). *Oiseaux de Vaucluse et de la Drôme provençale*. Centre de Recherche sur les Oiseaux de Provence, Conservatoire Etude des Ecosystèmes de Provence & Société d'Etudes Ornithologiques de France. 207 p
- SALAMOLARD, M., BRETAGNOLLE, V. & LEROUX, A. (1999). *Busard cendré Circus pygargus*. Pp. – in : ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p
- SVENSSON L. (2009). *Le guide ornitho. Les Guides du Naturaliste*. Delachaux et Niestlé, 2012, 445p.
- TARIEL, Y. (1995). *Surveillance des aires de rapaces menacés*. Rapport annuel 1994. Bulletin Fir, 26 : 18-27.



Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux et de Préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux
830, av. du Mont-Ventoux
84200 Carpentras

☎ 04 90 63 22 74
✉ accueil@smaemv.fr
🌐 smaemv.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LPO PACA
Villa Saint-Jules
6, av. Jean-Jaurès
83400 Hyères

☎ 04 90 63 22 74
✉ paca@lpo.fr
🌐 paca.lpo.fr

Rédaction :
Olivier HAMEAU,
Jeremy RASTOUIL

Relecture :
Magali GOLIARD,
Anthony ROUX

Cartographie :
Marion MENU

Infographie :
Sébastien GARCIA

Réalisation LPO PACA, 2015